



Depuis de nombreuses années, le SENRES est au côté des non-titulaires (AESH, AED, contractuels) et en présente sur ses listes lors des élections professionnelles à l'Éducation nationale.

Et, cette année encore, ainsi qu'il s'y était engagé, le SENRES a été présent en juillet et en août pour répondre aux questions des AESH et les aider dans leurs démarches professionnelles.

Vous avez été nombreux à nous contacter pour nous faire part de vos difficultés, voire de vos angoisses, liées au métier d'accompagnant des élèves en situation de handicap.

Et nous avons fait de notre mieux pour vous aider... toujours sans vous demander d'adhérer.

Parce que conscient de la faiblesse de vos rémunérations et de votre précarité financière, le SENRES aurait été gêné de vous demander d'adhérer en échange de son aide...

Certes, le syndicat professionnel que nous sommes n'a pas pu solutionner toutes les difficultés : *"J'en ai marre de ce boulot, est-ce que je peux démissionner ?"*, *"La CAF ne m'a pas versé mes allocations, je fais comment ?"*, *"Mon salaire de juillet est très faible, pourquoi ?"*, *"Je n'ai pas mon bulletin de salaire pour pôle emploi."*, *" Mon PIAL m'a mutée dans un établissement à 30 kms"* etc.

Et nous le regrettons. Mais, considérant vos nombreux remerciements et le peu de retours négatifs que nous avons eus, nous pouvons être satisfaits du travail effectué à vos côtés durant l'été.

Alors, quoi de neuf en cette rentrée scolaire 2023 pour les AESH ? A priori, de bonnes nouvelles :

- CDIisation possible dès trois ans d'ancienneté ;
- revalorisation des grilles indiciaires dès le 1^{er} septembre 2023 ;
- nouvelle indemnité de fonctions de 1 529 € bruts par an à partir du 1^{er} septembre ;
- prime exceptionnelle de pouvoir d'achat allant jusqu'à 800 € brut avant la fin de l'année 2023 ;
- majoration de 10% de l'indemnité versée aux AESH référents.

A priori, seulement, parce que ce ne sont pas des cadeaux désintéressés ; comme si ce Président de la République et ce Gouvernement étaient à l'écoute et avaient l'habitude de faire des cadeaux...

Ce ne sont, en effet, que des subsides destinés à vous faire oublier l'inflation galopante, votre précarité et la pénibilité de votre métier : temps partiel imposé, revenus insuffisants, multiplication des lieux d'affectation possibles avec les PIAL, missions "complémentaires" imposées, pression hiérarchique importante, risques médicaux et sociaux importants, etc.

Et puis, surtout, cela permet de renvoyer aux calendes grecques la titularisation des AESH, que ce soit en catégorie C ou, plus improbablement encore, en catégorie B.

C'est pourquoi, si on peut se satisfaire des récentes évolutions positives de la profession, la tâche à accomplir pour parvenir à un exercice digne et serein de la profession d'AESH est encore immense.